

## Un statut pour les personnes prostituées ?

Écrit par Administrator

Lundi, 26 Novembre 2018 11:16 - Mis à jour Samedi, 15 Août 2020 22:24

---

Le 22 novembre dernier, l'AFICo organisait à Namur une rencontre sur le thème : quel statut pour les TDS ?

Écrit comme ça, l'intitulé paraît aussi « mystérieux » qu'innocent. Mais lorsque l'on sait que l'[AFICo](#) est une ASBL liée à la FGTB et que les TDS sont les travailleur.ses du sexe, cela se complique. Et d'autant si l'on sait que c'est le groupe de réflexion et action « genre » de l'AFICo qui a initié la réflexion. En face : Espace P et l'[UTSOPI](#)

### Pas de position

Avec le port du foulard, la prostitution est certainement le sujet le plus clivant dans les mouvements féministes. Celui dont on n'arrive même pas à débattre, celui qui interdit de se fréquenter, de participer aux mêmes manifestations (1).

Pour être claire sur l'endroit « d'où je parle », c'est un combat dans lequel je ne suis pas vraiment impliquée, mais qui ne peut que m'interpeller en tant que féministe. Si tout au fond de moi, j'aimerais une société « idéale » sans prostitution, je ne me reconnais pas dans la position abolitionniste, et en particulier, je trouve l'équation souvent brandie « prostitution = viol » d'une très grande violence envers les personnes concernées. Et après des débats d'un an au sein de l'asbl Garance, je partage la position prise officiellement par l'association : pas de position de principe.

Cela ne veut pas dire qu'on se désintéresse du sujet, au contraire : on essaie de l'aborder avec pour seul souci l'amélioration des conditions de vie de ces femmes, ces hommes et ces personnes transgenres, à commencer par tout ce qui peut les protéger des violences, qu'elles viennent des clients, des riverains, de la police, des institutions.... ou parfois de celles et ceu qui

## Un statut pour les personnes prostituées ?

Écrit par Administrator

Lundi, 26 Novembre 2018 11:16 - Mis à jour Samedi, 15 Août 2020 22:24

---

veulent les "protéger", de gré ou de force.

Il y a de longues années, alors que je préparais avec une collègue un dossier consacré à la prostitution pour la revue Politique, nous avons interviewé Albert Faust qui songeait déjà à créer un « syndicat de prostitué.es ». Le projet a capoté (si j'ose dire), mais aujourd'hui qu'à nouveau la FGTB, par le biais d'une de ses asbl, s'intéresse au sujet, j'étais vraiment curieuse d'écouter.

Une cinquantaine de personnes étaient donc présentes à Namur, avec le constat, hélas trop fréquent : très peu d'hommes et pratiquement pas de personnes « racisées ». Comme si la prostitution était avant tout une affaire de femmes blanches... (2)

Telle quelle, la rencontre ne manquait cependant pas d'intérêt. Les témoignages, d'abord, centrés sur les dégâts de la non reconnaissance : des refus de prêt, d'assurance, moins peut-être par condamnation morale que par la crainte d'être considéré.e comme « proxénète », définissant toute personne ou organisation qui profite des revenus de la prostitution (2). On sait (si on veut savoir) que cette définition très large du proxénétisme est aussi un obstacle à la vie affective des prostituées, la personne vivant avec elle risquant d'être accusée de « profiter » de ses revenus, ou à une organisation solidaire entre prostituées, l'une étant soupçonnée d'être la proxénète de l'autre... A noter que certaines communes qui en « profitent » largement – les chiffres avancés étaient impressionnants – mériteraient de rentrer dans cette catégorie, l'hypocrisie en plus... Une explication intéressante du peu d'attention des autorités communales pour la situation des prostituées : même celles qui ont le droit de vote ne sont pas électrices dans la commune où elles exercent. Pour leur sécurité comme pour protéger leur vie privée, elles prennent soin d'habiter, et donc de voter ailleurs.

Des témoignages portaient aussi sur la violence, la difficulté à porter plainte (particulièrement en cas de viol), sur le poids de garder son activité secrète, même pour des proches.

**Un mérier... mais pas comme les autres**

## Un statut pour les personnes prostituées ?

Écrit par Administrator

Lundi, 26 Novembre 2018 11:16 - Mis à jour Samedi, 15 Août 2020 22:24

---

La question du « statut » a occupé une large partie des débats. Salariée ou indépendante ? Etre salariée, c'est entrer dans un contrat de « subordination », en matière d'horaire, de conditions de travail – c'est-à-dire ici de la possibilité de refuser des clients et des pratiques – de salaire peut-être. Mais le statut d'indépendante, s'il laisse davantage de liberté, porte d'autres contraintes, comme les obligations administratives, une moindre protection sociale... La solution serait sans doute de laisser le choix à chacune, sachant que certaines préféreraient encore, par méfiance envers les institutions, rester dans un « non statut », malgré tous les risques que cela comporte.

Il est à noter qu'un consensus assez large semblait se dessiner pour refuser autant le modèle réglementariste hollandais ou allemand, qui « donne trop de pouvoirs au patron », que le modèle abolitionniste français, dont l'hypocrisie a été pointée : celles qui décident de sortir de la prostitution ont droit à 336 euros par mois durant six mois. De quoi se reconstruire une autre vie, en effet... Un meilleur accompagnement de celles qui veulent arrêter fait partie des revendications : voilà un sujet sur lequel les différents « courants » féministes pourraient s'entendre, tout comme sur la lutte contre les violences, si du moins ils se parlaient...

Un modèle a toutefois été mis en avant, c'est le modèle néo-zélandais.

Et bien sûr, personne n'a défendu la traite ou la prostitution forcée. Ce qui pose aussi une condamnation des politiques migratoires actuelles, qui condamnent des femmes à rester dans la prostitution pour rembourser les passeurs. Pas d'enthousiasme non plus pour les « Eros center » actuellement en projet, même si certaines y trouveraient un minimum de sécurité (mais toutes les sans papiers en seraient exclues, et davantage encore pourchassées en dehors de ces centres).

Alors, la prostitution [microgaming nz casino](#), un « métier » ? En écoutant les premières concernées – du moins celles qui étaient présentes, car il y a certainement d'autres avis – on sentait bien le besoin d'un « statut », hors de l'hypocrisie actuelle.

Mais comment trouver à la fois une protection sociale et une liberté indispensable, ne serait-ce que pour garder le droit de choisir ses clients et ses pratiques ? Certaines ont évoqué un statut proche de celui des artistes, avec contrat Smart à la clé...

## Un statut pour les personnes prostituées ?

Écrit par Administrator

Lundi, 26 Novembre 2018 11:16 - Mis à jour Samedi, 15 Août 2020 22:24

---

De même, lorsqu'on a évoqué le statut salarié, une objection particulière a été retenue : pas question d'en faire un « emploi convenable » qui menacerait d'une perte d'allocations en cas de refus... Un métier peut-être, mais certainement pas « un métier comme les autres ».

(1) C'est ainsi que le 24 novembre à Paris, la grande manif contre les violences, qui se voulait unitaire sous le nom de #NousToutes, a été boycottée par une partie du mouvement féministe, refusant de défiler aux côtés d'« esclavagistes ». Les noms d'oiseaux qui fusent en face pour qualifier les abolitionnistes ne sont guère plus aimables.

(2) Je fais donc le choix de parler dans ce qui suit de « prostituées » au féminin

1.